Déplacement d'un nid de Cigognes sur la commune de Bégaar (40)

Contexte

Département des Landes

Canton du Pays Morcenais Tarusate- Commune de Bégaar

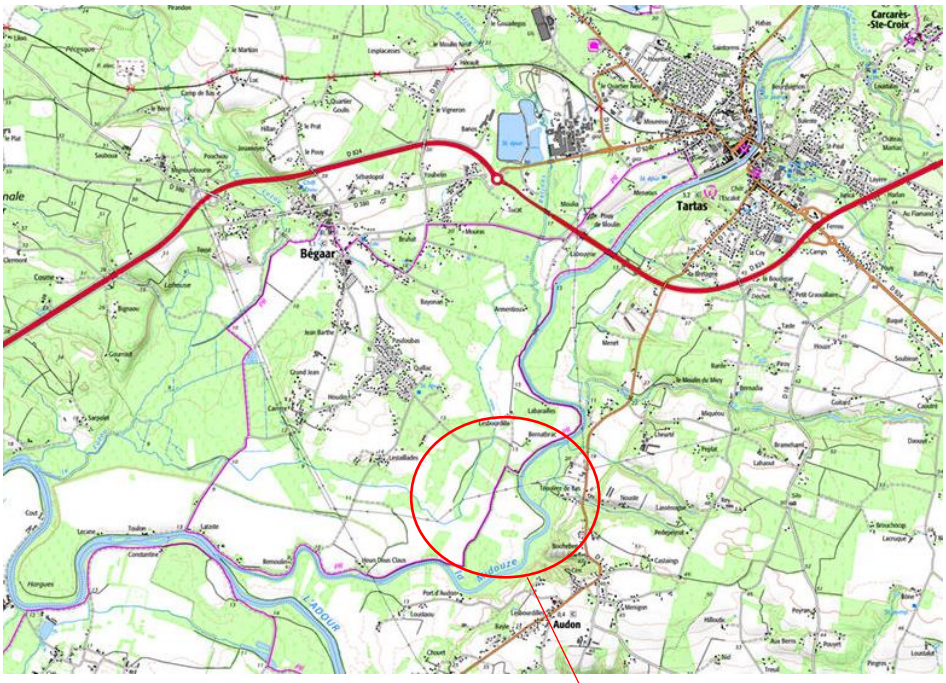

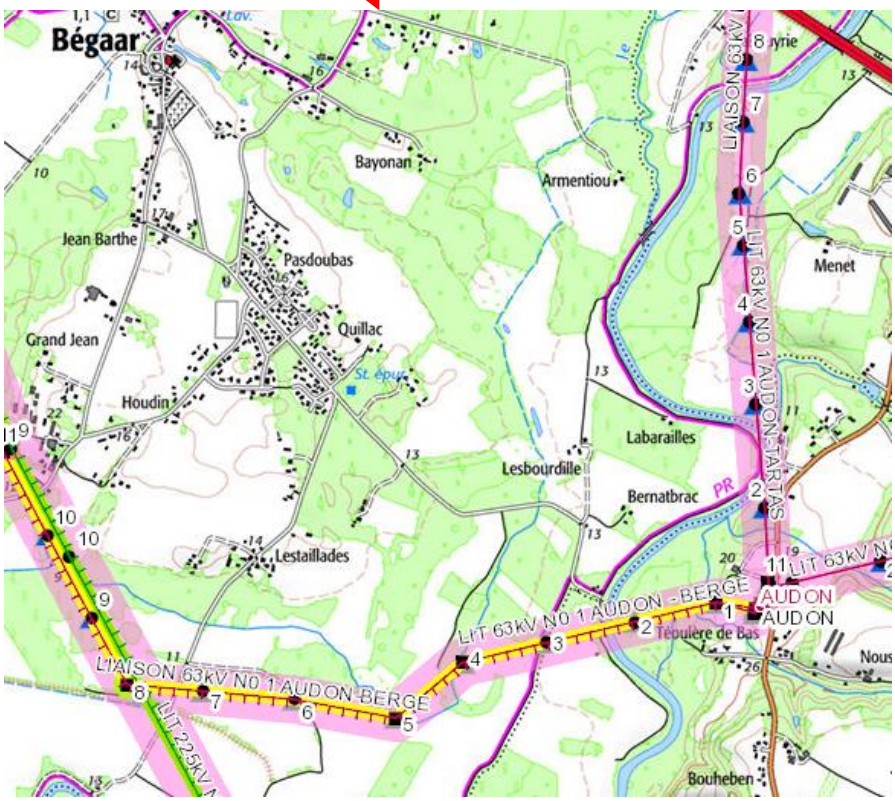

Les lignes électriques concernées par le projet sont les liaisons 63kV Audon-Bergé 1&2, à supports communs.

Un certain nombre de couple de Cigognes ont installé leur nid sur les pylônes électriques. Nous dénombrons à ce jour 8 nids de cigognes installés sur 8 supports des lignes électriques citées.

De par sa position sur le pylône, l'un d'entre eux pose des risques des 2 ordres :

- Risques d'électrocution des oiseaux
- Risque pour la qualité et la sûreté du réseau électrique

Pylône n°5 liaisons 63kV Audon-Bergé 1&2

Objectifs :

L'objectif principal du projet de déplacement du nid est de mettre en sécurité le couple de cigognes, tout en préservant son habitat.

Le second objectif est d'assurer la sûreté de l'ouvrage électrique et la qualité du réseau. En cas d'amorçage, les deux liaisons seront impactées et les clients raccordés au réseau d'électricité n'auront plus l'énergie nécessaire pour leur production.

Organisation des travaux

Les travaux de déplacement du nid sont programmés en semaine 50 de l'année 2018. La période choisie pour la réalisation de ces travaux est en corrélation avec une période hors reproduction-nidification de l'espèce.

Ces travaux sont réalisables uniquement si les liaisons électriques sont consignées, c'est-à-dire mises hors de tension.

Les travaux seront réalisés par des salariés ayant l'expérience sur des travaux similaires.

Déroulement des travaux :

Les travaux seront effectués en plusieurs phases :

- Phase 1 : le nid est évacué du support électrique
- Phase 2 : une plateforme spécifique est installée sur le pylône, dans un endroit sécurisé (sur la tête du pylône)
- Phase 3 : des branchages, issus du nid déposé, sont mis sur la plateforme pour attirer l'espèce à créer un nid à cet endroit
- Phase 4 : des anémomètres sont installés sur les bras du pylône pour éviter que des cigognes n'y installent un nid (endroit non sécurisé)

Suivie de la procédure de déplacement du nid

Après la mise en place de la plateforme, une surveillance régulière sera réalisée pour s'assurer de la colonisation du nid, et de la reproduction de l'espèce.

Un état des lieux sera remonté aux services de la DREAL.

Exemple de réalisation similaire antérieure :

Le réseau de RTE est maillé sur l'ensemble du territoire français. De fait, la problématique de la nidification de cigognes sur les supports électriques est connue de RTE.

Dans la région Nouvelle-Aquitaine et plus précisément sur le territoire du GMR Béarn, de nombreuses opérations de ce type ont déjà été réalisées avec succès.

Les visites annuelles des lignes électriques permettent de faire un état des lieux régulier de la présence des cigognes sur les supports.

Les nids installés sur les zones du pylône qui ne présentent pas de danger pour les oiseaux ne sont pas déplacés.

En revanche, ceux pour lequel il existe un risque réel pour la sûrement du réseau et pour la préservation des oiseaux, une étude de déplacement est réalisé pour étudier la faisabilité d'une mise en place de plateforme ou d'un support bois de compensation.

Sur la commune de Guiche, par exemple, les deux options ont été développées : mis en place de plateforme sur le pylône RTE et installation de support en bois dans un endroit étudié avec la LPO.

Exemple : Commune de Guiche (64)

Sécurisation des nids de cigognes par la mise en place de plateforme au sommet des supports et installations d'anémomètres pour éviter une colonisation des zones sensibles des pylônes.

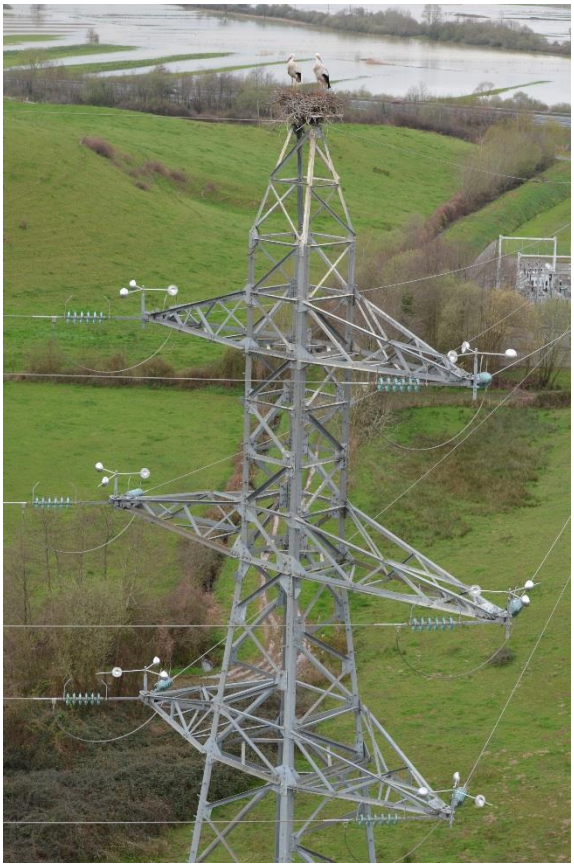

Plateformes installées sur les pylônes

Support en bois accueillant une plateforme

Un suivi annuel des couples de cigognes et de la reproduction est effectué en lien avec les LPO.

Aussi, RTE met à disposition ses équipes et son matériel pour accéder aux nids et permettre le bagage des cigogneaux. Ce bagage est nécessaire à la LPO pour le suivi des espèces.

Et pour l'avenir…

RTE prévoit de réaliser un état des lieux à l'échelle régionale, sur la présence de nids de cigognes sur ses supports, qui devront être déplacés à court et moyen terme. Cette étude sera remise aux services de la DREAL afin de simplifier les demandes de dérogations pour le déplacement des nids de cigognes.

Cette démarche fait suite à une réflexion sur l'anticipation des demandes de dérogation, qui sont réalisées en fonction du l'état du réseau et des obligations envers les clients.